YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 99/288

OBJET : Contrat de prestations relatif à la coordination et à la réalisation des textes concernant le livre d'art "Yerres Arrêt sur Images", conclu avec Monsieur de la GUERONNIERE journaliste

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 321,

VU le Code de la Propriété intellectuelle,

VU le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles, options C, approuvé par décret n° 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié (CGAG-PI).

VU délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune souhaite procéder à la création d'un livre d'art intitulé "Yerres Arrêt sur Images".

DECIDE

D'APPROUVER et de signer avec Monsieur Christian de LA GUERONNIERE journaliste 32, Boulevard de Strasbourg 75010 PARIS, le contrat de prestations relatif à la coordination et à la réalisation des textes concernant le livre d'art "Yerres Arrêt" sur Images,

DIT que la rémunération dudit prestataire pour cette mission comprend des honoraires d'un montant de 39.798Frs T.T.C ainsi qu'un intéressement conforme aux dispositions de code de la propriété intellectuelle,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, fonction 3 sous-fonction 33 nature 62381,

Fait à Yerres, le 22 novembre 1999

Le Député-Maire,

REÇU LE
30 DEC. 1999

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE